



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E122350

VALABLE JUSQU'AU 25/07/2027

ÉDITÉ LE

05/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CLERMONT-FERRAND 2009B00128

Siret : 510 294 309 00024

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 83 05723

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000 / 001 504101/42

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000 / 001 504101/42

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : SARL COMBRAILLE HABITAT

RUE EUGENE PANNETIER

63700 SAINT-ELOY-LES-MINES

Téléphone : 04 73 52 53 96

Fax : 04 73 52 61 86

Portable : 06 87 38 03 49

Site Internet : <http://www.combraillehabitat.com>

E-mail : combraillehabitat@orange.fr

Responsabilité légale :

PALLARES SEBASTIEN CO-GÉRANT / VALLAT LIONEL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 35

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	23/05/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	23/05/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	23/05/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	23/07/2026
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	18/09/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.